



COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901, à vocation de protection de l'environnement

Madame Gisèle FERNANDEZ,
Commissaire enquêteur
Mairie de Cavalaire
Place Benjamin GAILLARD
83240 CAVALAIRE sur MER

Cavalaire le 14 décembre 2018

OBJET : enquête publique portant sur la demande d'autorisation
environnementale concernant le port de Cavalaire

Madame,

Le Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire, association de protection de l'environnement, jusqu'alors ne s'est pas opposé au projet de réaménagement du port, néanmoins à l'occasion de cette enquête publique, et porté par les remarques de quelques-uns de ses adhérents plaisanciers, a souhaité apporter son avis sur des points qui lui sont apparus essentiels, avec des conséquences environnementales conséquentes.

1-La volonté de supprimer le quai Marc Pajot, rendue nécessaire par la création d'une entrée unique, entraînera des nuisances environnementales importantes.

Cette démolition représente pour 165 m de longueur, 25 m de largeur sur 3 m de hauteur moyenne a minima, pas moins de 24 750 tonnes de matériaux à extraire.

Le bureau d'études ayant pris soin de mentionner que pour diminuer les rotations ce seront des semis remorques qui évacueront ces déblais en décharge, cela représenterait 990 camions de 38 t qui circuleraient en charge, et reviendraient pour le chargement, soit 1980 rotations dans les rues de la ville et ses carrefours.

Il semble évident que la structure même de la chaussée sur toute la traversée de la ville ne pourra supporter un tel trafic.

Quid du coût des réparations ?

Sans compter que des bennes étanches seront nécessaires pour transporter les 14 400 t provenant des déblais du quai immergé, sous peine de tapisser la ville d'un immense borborygme.



COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901, à vocation de protection de l'environnement

Cette aberration entraînera de surcroît l'anoxie du milieu aquatique malgré la présence de filets géotextiles censés piéger les Matières En Suspension (MES).

Il est bien prévu 15 jours avant le démarrage des travaux, d'effectuer 3 mesures quotidiennes par jour, pour ensuite les comparer au seuil d'alerte qui est fixé dans le dossier à 20 % au-dessus de ces valeurs, mais par quel établissement de contrôle certifié ? Il n'y a pas de précision à ce propos dans le dossier.

Le chantier pourra d'ailleurs être arrêté si un nouveau seuil de 30 % est atteint afin de remplacer les filets mis en place et de revoir le dispositif.

Cet aveu témoigne néanmoins d'une prise de conscience de l'impact des MES sur les herbiers de posidonie, par la limitation de la pénétration des rayons lumineux et la diminution des UV nécessaires à leur survie. Cependant, cette prise de conscience est vite balayée par une analyse surprenante consistant à constater que les herbiers sont situés à 10 m de profondeur, qu'ils peuvent survivre jusqu'à 40 m, et que c'est la frange la plus profonde qui régresse en premier.

Dans ce cas ce sera dès 10 m et les poissons subiront un colmatage de leurs branchies.

2-Les buses d'avinement au nombre de 3 sous le quai Patrice MARTIN doivent servir à améliorer le renouvellement des eaux du port (actuellement le port public).

Deux sont dirigées vers la plage, leurs mailles de deux centimètres n'empêcheront nullement les MES et les hydrocarbures d'aller souiller la plage. La troisième est orientée EST /OUEST. Leur mise en service est prévue uniquement l'été.

Quid des turbidités créées par ces buses ? Rien n'est spécifié et aucune étude ne précise les risques et les valeurs admissibles.

3-Un point positif concerne la couverture de la CASTILLANE, avec la mise en place d'une canalisation DN 1500, permettant d'évacuer en mer des faibles pluies du bassin-versant, à hauteur de 3,5 m³/seconde. Il semble néanmoins que le parti pris de réaliser un déversoir d'orage latéral à la même hauteur que le frontal qui sera réduit à 2,5 m à sa sortie, au lieu des 6 m du radier actuel, évacuera beaucoup plus naturellement vers la plage que vers le large les MES et autres pollutions provenant du ravinement des 442 ha du bassin-versant.

4-Des séparateurs à hydrocarbures sont prévus pour les parkings des véhicules légers, alors que des noues plantées permettraient de piéger et traiter le peu d'hydrocarbure provenant des véhicules. Les séparateurs sont très rarement vidangés et coûtent cher. Ils servent uniquement à concentrer les HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) et les rejeter directement en mer par l'intermédiaire du déversoir d'orage.



COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE

Association loi 1901, à vocation de protection de l'environnement

5-L'élévation du niveau de la mer ne semble pas avoir été prise en considération dans le projet. Il s'agit pourtant bien d'une réalité, certes, que l'on peut difficilement quantifier, néanmoins des organismes dont la crédibilité n'est pas discutable avancent des chiffres. Voir par exemple, un rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui évoque une augmentation probable du niveau marin située entre 26 et 98 cm d'ici 2100, selon le réchauffement climatique que nous subirons.

Nos conclusions : ne pas détruire le quai Marc PAJOT, est d'évidence un choix environnemental qui s'impose, en effet le gain de place que sa suppression représente, ne peut pas justifier une telle mise en œuvre et ses conséquences écologiques aussi négatives.

Quant aux buses qui vont rejeter l'eau polluée du port vers la plage du centre – ville, il ne s'agit pas moins d'une aberration qui doit être évidemment corrigée.

En espérant que notre avis sera compris, veuillez agréer, Madame, nos sincères et respectueuses salutations.

Henri BONHOMME
*Président du Comité de Sauvegarde
de la Baie de Cavalaire*